

## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### UNE ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA DSFM ET L'USB

**WINNIPEG, le 27 novembre 2019** – La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) et l'Université de Saint-Boniface (USB) signeront une entente de collaboration visant à solidifier la volonté commune d'agir en continuum pour assurer le développement de l'éducation francophone au Manitoba, et ce de la jeune enfance au postsecondaire. L'entente de trois ans sera signée lors de la rencontre mensuelle de la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) du mercredi 27 novembre 2019.

« C'est un grand moment pour la francophonie manitobaine, mais surtout pour le continuum en éducation du berceau à la berçante. La Division scolaire franco-manitobaine et l'Université de Saint-Boniface sont des partenaires naturels et cette entente de collaboration permettra aux deux organismes de non seulement partager des pratiques gagnantes, mais aussi d'unir nos forces pour offrir des programmes d'éducation qui sauront répondre aux besoins de nos élèves et étudiants, » précise Bernard Lesage, président de la CSFM.

Cette entente s'ajoute aux nombreuses actions de la DSFM et de l'Université de Saint-Boniface qui conduisent les élèves et les étudiants et les étudiantes vers leur réussite scolaire et ainsi contribue au renforcement communautaire en les accompagnant dans leur construction identitaire.

« L'Université de Saint-Boniface est heureuse de travailler conjointement avec la Division scolaire franco-manitobaine afin d'assurer le développement et le renforcement de l'éducation en français au Manitoba, et ce à tous les niveaux. Il est primordial pour la communauté de pouvoir compter sur une transmission de la langue et de la culture, de même que d'encourager la recherche et de participer activement à la formation pratique des futurs enseignants et enseignantes en milieu minoritaire. Une telle entente permettra

de canaliser les énergies afin de réaliser des projets d'intérêt commun bénéfiques pour tous les acteurs œuvrant en éducation au Manitoba francophone, » déclare Micheline Lafond, présidente du Bureau des gouverneurs de l'USB.

L'entente de collaboration met à l'avant-plan huit (8) points de travail, soit :

- faciliter le recrutement des élèves de la DSFM par l'USB;
- participer à l'élaboration de cours à double reconnaissance et faciliter l'offre de ceux-ci;
- collaborer au perfectionnement et à la formation continue des enseignants et enseignantes et du personnel administratif;
- participer à la formation pratique des enseignants et enseignantes;
- favoriser les initiatives éducatives, socioculturelles et sportives;
- réaliser des projets d'intérêt commun;
- explorer un partenariat pour l'offre de cours et de programmes d'études dans le domaine des métiers, et;
- arrimer au moins un élément de leur plan stratégique respectif.

-30-

**Sources :**

Joanne McAvoy  
Agente des communications  
Division scolaire franco-manitobaine  
204 878-9399 poste 205  
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

Dominique Philibert  
Coordonnatrice des communications  
Université de Saint-Boniface  
204 237-1818 poste 510  
dphilibert@ustboniface.ca